

Projet d'établissement – Saint-Médard

1. Préambules

Ce document a été élaboré par les enseignants de l'école et approuvé par le conseil de participation.

Ce projet représente le contrat liant les familles et l'école. En inscrivant leur(s) enfant(s) dans l'établissement, les parents en acceptent les choix pédagogiques et actions tels que définis dans son projet d'établissement.

2. Introduction & généralités

Ce projet d'établissement est élaboré en fonction des :

Décret définissant les Missions prioritaires de l'enseignement fondamental, missions qui sont :

- Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.
- Amener tous les enfants à s'approprier des savoirs et à acquérir les compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.
- Préparer tous les élèves à être citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte sur les autres cultures.
- Assurer à tous les élèves des chances d'émancipation sociale.

Décret « école de la réussite »

- Mise en place d'une organisation en cycle.

La circulaire du 10/08/1998

- Assurer la continuité des apprentissages de la première à la sixième année.
- Respecter les rythmes individuels par la différenciation des apprentissages.
- Rendre collective la prise en charge du cycle par un fonctionnement en équipe et par la concertation.
- Distinguer évaluation sommative et certificative.

Projet éducatif et pédagogique du PO (lire ailleurs)

Circulaire 14/09/98

3. Fonctionnement de l'établissement

Cf. règlement des études et règlement d'ordre intérieur.

4. Objectifs prioritaires

Au niveau maternel

Au cours de son passage à l'école maternelle, par le biais d'activités diverses, l'enseignante va amener l'élève à **devenir sociable** (*tenir compte de l'avis des autres dans l'organisation des jeux*, d'accepter les frustrations et les diverses personnalités des acteurs*), **être autonome** (*savoir prendre des initiatives, mener à bien une activité sous la présence d'un adulte et donc en tenant compte des explications préalables*), **acquérir la confiance en lui** (*prendre conscience qu'il est capable de réaliser une tâche et qu'il fait des progrès*) **et à respecter les autres** (*savoir écouter et accepter les idées des autres*) ..

Les activités mises en place sont

- du domaine de la **psychomotricité**, l'enfant doit se sentir bien dans sa peau ;
- du domaine **mathématique**: l'approche des nombres, des formes, des couleurs, de l'espace et du temps sont des notions primordiales pour le développement de l'individu ;
- les activités **scientifiques** et **manuelles** sont également importantes pour que l'enfant puisse découvrir le monde qui l'entoure et éveiller son sens artistique ;
- sans oublier les activités orientées vers **l'apprentissage de la langue maternelle** qui permettront à chacun de s'exprimer pour être compris, de donner le goût de lire et d'apprendre à écrire.

* la présence des enfants lors des jeux libres du matin paraît donc bien nécessaire.

Au niveau primaire

Il va de soi que les enfants doivent acquérir des méthodes de travail qui devront les amener à se procurer progressivement une autonomie et des compétences comportementales.

En concordance avec

- les socles de compétences de la Communauté française de Belgique ;
- le décret « Mission » ;
- le décret « Ecole de la réussite pour les enfants de 2 ans ½ à 18 ans » ;
- le projet éducatif du P.O. ;
- les programmes (Maternel et Primaire) du Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces...

Les exigences portent notamment sur le sens des responsabilités (l'attention, la prise d'initiative, le souci du travail bien fait, ...); la capacité d'intégration, le respect des consignes, le soin dans la présentation des travaux, le respect des échéances.

5. Nos spécificités

L'école de construction récente, lumineuse, spacieuse, agréable à vivre est située dans un cadre verdoyant.

Soucieuse d'une pédagogie de continuité, cette école fondamentale utilise une même méthode d'apprentissage de la lecture aux cycles maternel et primaire et assure un suivi dans cet apprentissage.

6. Pédagogie de l'établissement.

6.1. CE QUE NOUS FAISONS DÉJÀ AU QUOTIDIEN

6.1.1. Point de vue compétences disciplinaires et transversales

Pour tous les réseaux, pour toutes les écoles, pour toutes les classes, les socles de compétences définissent obligatoirement les compétences de base.

Ce référentiel est donc utilisé.

Le programme utilisé est celui issu de la fédération de notre P.O. : le programme d'études pour l'enseignement primaire de Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces.

Dans chaque implantation, comme les classes sont organisées par cycles ou par groupement d'années (en fonction des populations scolaires et des périodes disponibles) chaque titulaire travaille dans la continuité.

Le travail est aussi souvent organisé selon le rythme des élèves.

Les plus lents peuvent donc aller au terme des activités proposées et, quand les plus rapides ont terminé leurs exercices, ils disposent d'un travail de dépassement (souvent sous forme d'un fichier photocopiable autocorrectif).

De plus, des exercices de fixation sont souvent mis en place.

6.1.2. Découvertes, productions, créations

Au niveau maternel et primaire

- Chaque enseignant connaît l'importance des travaux de rédaction. Cependant, il nous paraît important de donner un sens particulier à ces pratiques. C'est pourquoi, les animations, spectacles, fêtes visites et compte-rendu sont souvent le point de départ les productions écrites.

Diverses rédactions, lettres, affiches sont rédigées par les élèves à ces occasions.

De plus, certaines activités permettent la création de poésies, chants, danses et saynètes ou autres.

- D'autres productions plus manuelles (bricolage) sont réalisées pour les fêtes des Mères et des Pères.

6.1.3. Articulation cours pratiques/théories

Aux niveaux maternel et primaire

- Au possible, les leçons partent du vécu de l'enfant, de situations mobilisatrices, de la vie quotidienne, de défis, d'expériences. Parfois, des « situations problèmes » amorcent le travail. Cependant, il arrive que la situation requière une leçon magistrale.
- En fonction des situations, l'organisation du travail est frontale ou active.

6.1.4. Equilibre travail individuel et collectif

Au niveau maternel

Le travail est souvent organisé par ateliers, par thèmes partant la plupart du temps par une histoire. Dans ces ateliers, le tutorat, est couramment favorisé.

Au niveau primaire

- La méthode de travail au sein de la classe est laissée à l'appréciation des maîtres. Cependant, afin de favoriser la différenciation dans les méthodes d'apprentissages, les enseignants pourront proposer à leurs élèves, suivant les situations, des travaux individuels, des travaux de groupes, des travaux de recherche ; des travaux à domicile.
- Il va de soi que les enfants doivent acquérir des méthodes de travail qui devront les amener à se procurer progressivement une autonomie et des compétences comportementales.
- Les exigences portent notamment sur le sens des responsabilités (l'attention, la prise d'initiative, le souci du travail bien fait, ...); la capacité d'intégration, le respect des consignes, le soin dans la présentation des travaux, le respect des échéances.
- Le tutorat est utilisé.
- Comme déjà dit, des travaux de dépassement pour les plus rapides sont proposés aux élèves et les classes sont organisées en fonction de la

population scolaire et du capital périodes afin d'équilibrer au mieux les classes.

6.1.5. Certification

Au niveau maternel

Pas de certification en maternel, mais il se peut qu'un enfant soit maintenu en 3^e année maternelle en accord avec les parents et le centre PMS.

Des échanges ponctuels avec les parents sont organisés et les enseignants attirent l'attention des parents dès qu'un problème survient : problème de vue, d'audition, de comportement, défauts de langage ou autres. Les parents sont alors orientés vers des professionnels compétents.

Au niveau primaire

La participation aux évaluations externes certificatives ou non est imposée. L'évaluation certificative de fin de 6^e année sera d'ailleurs obligatoire prochainement

Des évaluations ponctuelles sont faites en cours d'année. Plusieurs bulletins (précédés ou non par une période d'examens) renseignent les parents quant au travail accompli et à l'acquisition des compétences.

Des réunions de parents sont planifiées et des rendez-vous sont organisés dès que cela est nécessaire.

6.1.6. Eveil aux professions

Au niveau maternel

- Plusieurs visites, faisant appel à des « professionnels », ont été faites au cours des dernières années, par exemple : la visite d'un manège, la visite d'une poterie, la visite d'une caserne de pompiers, la visite d'une ferme pédagogique, la visite du parc à conteneurs, ...
- Animation concernant l'hygiène dentaire.

Au niveau primaire

- Outre les animations faites en maternelle, l'appel à des personnes ressources (infirmière, bourgmestre, kiné,...) est quelques fois fait.
- Les écoles participent également à l'opération « Avocat à l'école ».

6.1.7. Accès aux médias

Aux niveaux maternel et primaire

- Les outils modernes sont utilisés : internet, CD-ROM, cassette vidéo, CD.
- Des bibliothèques existent dans les classes (enrichies par l'achat de livres lors de la Saint-Nicolas).

- En partenariat avec la commune, le bibliobus est accessible hebdomadairement.
- Les enfants ont déjà participé au prix **VERSELE**.
- Les enfants de 6e primaire participent, chaque année, à l'opération « Ouvrir mon quotidien ».

6.1.8. Activités culturelles et sportives

Voici une liste, non exhaustive, des activités auxquelles les élèves ont participé les dernières années :

Aux niveaux maternel et primaire

- Classes de dépaysement (classes vertes, de ville ou de mer).
- Théâtre à l'extérieur ou en classe .
- Excursions variées : Zoo d'Amnéville, Parc animalier, Parc Chlorophylle, Crête des cerfs, Han sur Lesse, Paradisio.
- Journée de l'arbre.

Au niveau maternel uniquement

Des séances de psychomotricité sont organisées. Le nombre de périodes est défini par la population scolaire.

Au niveau primaire uniquement

- Des visites d'expositions (Vinci, Brel,...) .
- D'autres visites (la centrale nucléaire de Tihange, la Députation permanente à Arlon, l'aquarium de Liège,...) .
- Au cours des dernières années, les enfants ont également participé à diverses activités :
 - opération coccinelles ;
 - participation à une journée de sensibilisation sur les droits de l'enfant (Marche Alem) ;
 - promenades en forêt avec un garde forestier ;
 - participation à la journée sportive provinciale (« Une ardeur d'avance) ;
 - journée pêche ;
 - visite d'un aérodrome.
- Des cours de natation sont organisés et pris en charge financièrement par le P.O.(ils sont donc gratuits pour les parents) et un brevet est passé par les élèves.

6.1.9. Citoyenneté

Aux niveaux maternel et primaire

- Les élèves sont sensibilisés au tri des déchets, au respect de l'hygiène au quotidien, à l'alimentation (magasin de friandises équilibrées dans les implantations).
- Un règlement de classe a été rédigé par les enfants et est amendable.

Au niveau primaire

Ici aussi plusieurs activités visant à sensibiliser et à responsabiliser les enfants ont été organisées.

Les enfants ont par exemple participé aux opérations

- Tambours de la paix ;
- Place aux enfants ;
- cour et village propres ;
- Télévie ;
- récolte de piles.

Des animations ont vu le jour concernant:

- le respect ;
- l'alimentation (en partenariat avec les mutualités) ;
- la sécurité routière.

Des Cours de Benjamin Secouriste organisés par la Croix-Rouge sont proposés aux enfants.

Organisation des tâches en classe (économie d'énergie, propreté, ventilation des locaux,...).

6.1.10. Ouverture sur le quartier

Aux niveaux maternel et primaire

Les soupers des écoles, marchés de Noël, de Pâques, goûter de Noël, soirées cabaret, spectacles de Saint-Nicolas, joggings et autres activités ou sorties permettent régulièrement aux enfants de côtoyer le monde qui les entoure et de s'investir dans leur environnement.

⇨ 6.2. NOS ACTIONS CONCRÈTES

6.2.1. Sujet

Développons l'envie de lire.

6.2.2. Buts

La richesse des livres ou autres documents écrits permet aux enfants de s'épanouir, d'apprendre par eux-mêmes, d'élargir leur vocabulaire, de développer leur imaginaire et leur esprit critique.

Il nous semble donc intéressant que chaque enfant ait envie de lire.

6.2.3. Actions concrètes mises en place (en construction)

Au niveau maternel

- **1ère action** : Mise en place de « L'heure du conte » : lecture par l'enseignante d'une histoire tous les jours.
- **2e action** : Chaque mois, ou plus, les élèves observent un livre et viennent raconter l'histoire qu'ils ont comprise aux autres.

Au niveau primaire

- **1ère action** : Faire connaître les grands auteurs aux enfants.
-
- **2^{ème} action** : Sur l'année scolaire, lecture d'un livre par le titulaire.

Aux niveaux maternel et primaire

- **1ère action** : Mise en place, hebdomadairement, d'un atelier lecture dans lequel les enfants lisent librement.
- **2e action** : Amener les enfants à venir avec leurs livres pour qu'ils puissent les partager.
- **3e action** : Edification d'un classement des livres ...

6.2.4. Implications

Il va de soi qu'un tel projet doit impliquer tous les élèves de notre école. Tous les domaines doivent y être intégrés et tous les enseignants doivent s'impliquer pour apporter une transversalité dans cet ambitieux projet.